

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE905

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 61, substituer au mot:"né", le mot:"issu".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.